

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur CARTIGNIES PATRICK

0136 RUE DE L'EGALITE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame ENGRAND CHRISTIANE

0136 RUE DE L'EGALITE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur ENTZMANN GERARD

0134 RUE DE L'EGALITE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame MARCHAL MIREILLE

0134 RUE DE L'EGALITE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame POTTEZ SANDRINE

0132 RUE DE L'EGALITE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur LIVRAEY PATRICE

0026 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DEFIVES GILDA

0026 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DECOKER PATRICK

0024 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame THERY CHRISTIANE

0024 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur PFEIFFER RODOLPHE

0022 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame SENAME JOSIANE

0022 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DUPONT GERARD

0020 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DIMAGGIO GIOVANNA

0020 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur NATIEZ REMY

0018 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame LE MOAL MARIE

0018 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DUBOIS THOMAS

0016 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame VERMEERSCH MARIE

0016 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DEMEESTER JOSE

0033 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame GOES ROSELYNE

0033 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DESAEGHER XAVIER

0035 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame ORCIBAL SEVERINE

0035 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame JANTZEN MARLENE
0037 RUE DE LA BIENFAISANCE
59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DUCHEMIN MICHEL

RDC 0004 BD LOUIS 14

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DELANNOYE MICHEL

0039 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame BODDAERT ANNIE

0039 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BECUWE MICHEL

0041 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame JOLY MARTINE

0041 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

Dunkerque, le 12 Mars 2024

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

ICF NORD-EST SA D'HLM

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010

0002BRUE LAFAYETTE

Affaire suivie par : Murielle DESMIDT

Tél. : 03.28.23.69.74

57000 METZ

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ

Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers

Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées

Notification dépôt du dossier d'enquête

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, , en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

ICF NORD-EST SA D'HLM

SERVICE COMPTABLE 0024 RUE DE
PARADIS

75010 PARIS

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, , en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur PERIN PHILIPPE

0045 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DEKEISTER NATHALIE

0045 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame JOONNEKINDT CLAUDIA

0047 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur GRUWE JACKIE

0049 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame BOURGEOIS MARTINE

0049 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame GRENE FRANCOISE

0051 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur GONCALVES JOAQUIM

0051 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur HOURRIER JEAN

0053 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame HUBANS MARTINE

0053 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DECRIEM PHILIPPE

0055 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame LOYEN CLAUDINE

0055 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur FOURNIER DAVID
0057 RUE DE LA BIENFAISANCE
59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame PONTHEIU GERALDINE

0057 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur FISCHIETTI FULVIO
0059 RUE DE LA BIENFAISANCE
59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame RAMON DORIANE

0059 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur QUILLIOT DOMINIQUE

0061 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame LEMAIRE ISABELLE

0061 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur VANDROMME THOMAS

0063 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame HERMANT CINTHYA

0063 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame COUTANT JOSETTE

0065 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur GRAVELINE PATRICK

0203 RUE DES EGLANTINES

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame GRAVELINE CAROLE

0054 RUE DE L AVESNOIS

59229 UXEM

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur RATAJCZYK ROLAND

0046 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame JAROSZ HELENE

0046 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur VANGREVELINGHE REGIS

0044 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur MERCIER LUCIEN

0042 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame RANISZEWSKA
MIECZYSLAWA

0042 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur VANDENBUSSCHE
CHRISTIAN

0040 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame LAMOOT LYLIANE

0040 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DUYCK FRANCIS

0038 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DEFECHEUREUX PATRICIA

0038 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur HEBBEN PATRICK

0036 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DUHAYON NADINE

0036 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur MARECAUX JEAN-MARIE

0034 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame BOYEZ MARIE

0034 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DEMEESTER GERARD

0032 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame BURGHGRAEVE
FRANCOISE

0032 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BRAILLY JEAN-YVES

1 RUE DU PRESIDENT WILSON

59140 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame BRAILLY Maryse

4 RUE DU SQUARE

89170 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur CARTON FRANCOIS

0029 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame GOBRECHT CAMILLE

0029 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BOO RUDY

0031 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame HUGUET MELANIE

0031 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur SAMYN KEVIN

0033 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame CODRON ALEXIANNE

0033 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur SELINGHE GUY

0035 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame CARPENTIER JOELLE

0035 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur LE DOUARIN FRANCOIS

0037 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame LEMAITRE MARION

0037 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur VANDOMME PIERRE

0039 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DEPATURE CHRISTIANE

0039 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DESSAILLY HENRI

0041 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame PRONIER PATRICIA

0041 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame RAUWEL FABIENNE

0036 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DESMADRILLE MICHAEL

0036 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur MAES THIERRY

0034 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur CANDELIER MAXIME

0032 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame COUSYN ROSELINE

0032 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DEKINDT ROGER

0030 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur DEKINDT SEBASTIEN

0030 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame WULLAERT MARTINE

0030 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BARQUANT DOMINIQUE

0028 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame VANDEWINCKEL MARTINE

0028 RUE DE LA BIENFAISANCE

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame GRINCOURT EVE-ROSE

0027 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur RUQUART JEAN-DENIS

0025 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame PARIS CLAUDINE

0025 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame GENEVET MICHELE

0023 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BRAEM EUGENE

0021 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BRAEM MIKAEL

0017 RUE DES PIC VERTS

59630 BROUCKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur BRAEM RICHARD

0012 RUE DE PICARDIE

59492 HOYMILLE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame MEENS ISABELLE

0768 RUE DE CANCHY

80150 LAMOTTE-BULEUX

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame DEMOL

19 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur REDJEM SAMIR

0024 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame PAUWELS OLIVIA

0024 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame JONCKHEERE BRIGITTE

0026 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur CLAEYSEN PATRICK

0026 RUE DES MEUNIERS

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Monsieur VANDENBERGHE LUDOVIC

0028 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Monsieur,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

**DIRECTION GENERALE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DIRECTION VILLE DURABLE

SERVICE COMMUN FONCIER

Nos réf. : AS/ACG/SI/MD-2024-010
Affaire suivie par : Murielle DESMIDT
Tél. : 03.28.23.69.74

LRAR

Objet : DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ
Voiries-Rues de l'Egalité et des Meuniers
Transfert dans le domaine public de quatre parcelles privées
Notification dépôt du dossier d'enquête

Dunkerque, le 12 Mars 2024

Madame WILLAEYS SANDRINE

0028 RUE DES MEUNIERES

59640 DUNKERQUE

Madame,

Par délibération en date du 08 décembre 2023, a été décidé le lancement d'un classement d'office dans le domaine public communautaire des parcelles cadastrées 460 AH 419, 422 423 et 557 ouvertes à la circulation publique, situées rues de l'Egalité et des Meuniers à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ (59640).

L'article R. 141-7 du code de la voirie routière prévoit qu'« une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics ».

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier, en votre qualité de propriétaires indivis, l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque, en date du 01 Mars 2024, portant ouverture d'enquête et fixant les modalités de celle-ci.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne-Cécile GAUTIER
Directrice Ville Durable



PJ : Arrêté du Président de la Communauté urbaine de Dunkerque